

EXTRAITS DES RELEVÉS DE DÉCISIONS DES BUREAUX EXECUTIFS

Bureau Exécutif du 30 mars 2007

1/ Administration

- *Communication commune avec l'Institut National du Cancer*

Décision : Accord du BE pour s'associer à cette campagne de communication afin de prévenir nos licenciés des risques Cancer de la peau suite à l'exposition au soleil.

Aucun coût pour la FFVoile qui doit seulement relier l'information sur ses outils de communication et qui doit céder gracieusement son fichier.

- *Partenariat Navicarte (grafocarte)*

Décision : Le BE décide de contracter avec Navicarte dans les directions suivantes :

- en tant que fournisseur officiel de la SOF avec la fourniture de cartes format A3 aux coureurs et bénévoles de la SOF + fournitures de logiciels de navigation.
- en tant que fournisseur officiel de l'équipe de France de Voile avec la fourniture du logiciel Navicarte et de la cartographie aux membres de l'équipe de France, fourniture aux entraîneurs, arbitres du logiciel Sea Pro avec toutes les cartes de leurs choix, tarifs sur les pockets PC. Dans le cadre de ce partenariat, Yann Amice assurera le développement des fonctions météo sur les pockets PC.
- négociation d'un accord avec des avantages aux clubs du type tarif négocié pour les Pocket PC, référencement des clubs de voile sur le logiciel pour PDA. La FFVoile en bénéficiera également. Le titre accordé à Navicarte dans ce cadre reste à trouver.

- *Affiliation*

Décision : Accord du BE sur les affiliations suivantes :

- Voile au large 83 (association) en Ligue Cote d'Azur,
- Notiloë (établissement privé) en Ligue Bretagne.

2/ Développement

- *Note sur la délivrance du Passeport Voile aux publics scolaires*

L'idée est de pouvoir au niveau du département 06 (cote d'Azur) distribuer les documents d'accompagnement du PVR aux scolaires du département à la demande du Conseil Général 06.

Le département Développement souhaiterait pouvoir en fait délivrer un titre PVR sur ce public mais à un tarif largement inférieur à l'instar de ce qui se passe pour les établissements nationaux.

Décision : Le BE donne son accord pour que soit étudié cette année 2007 une proposition temporaire entre 0,60 (proposition de la ligue) et 3 € (tarif pour les associations nationales), et qu'ensuite leur soit fait une proposition définitive pour l'an prochain.

- *Fixation du prix du manuel enseigner la voile et du nouveau livret de formation / certification des moniteurs*

Décision : Le BE fixe le coût à 12 € + frais de port.

3/ Divers

- *Reconduction de la nomination de Guy Sallenave (titulaire) et Dominique Serre (suppléant) comme représentants à la Commission Nationale de sécurité de la navigation de plaisance du Ministère des transports, de l'équipement, du Tourisme et de la Mer.*

Décision : Accord du BE.

- *Demande de la commission sécurité de reconnaître la formation sécurité*

Décision : Le BE souhaite que lors du mid year meeting à Paris, le représentant ISAF sur les RSO soit rencontré en présence de D.Serre pour lui expliquer que les stages de survie reconnus ISAF sont plutôt de niveau 0 et 1 mais pas adapté au niveau 2 alors que le stage sécurimar est lui adapté à ce niveau 2.

Bureau Exécutif du 4 Mai 2007

1/ Administration

- *Evolution de la licence temporaire pour échéance AG Mars 2008*

Décision : Le BE propose de retravailler sur le sujet avec pour pistes de réflexion :

- Permettre à un organisateur de ne pas délivrer de licences temporaires (mais uniquement de la licence club FFVoile).
- Réécrire le texte définissant les champs d'application de la licence temporaire (éviter la notion de sélective), notamment en fonction de la mise en place de la gradation des épreuves (autoriser uniquement la temporaire sur un grade 5 et quelques grades 4 au cas par cas ?).
- Etudier comment inclure un licencié "Tempo" dans le classement coureur. Est-ce opportun ?

- Etudier la succession de tempo au-delà de 4 jours de course (1 par jour de plus ?) ou modifier la règle pour que la tempo reste valable sur la durée de l'épreuve quand elle dure 5 ou 6 jours (y compris postlogue et prologue).

- Etudier une licence "bateau" pour les activités de Voile Tradition ? Voire à une licence par épreuve (pour les épreuves importantes, ce qui peut revenir à payer l'inscription au calendrier).

- Quelle possibilité de transformation automatique de la Tempo en licence Club FFVoile, si plusieurs prises dans l'année (attention au risque de dérives).

- *Problème du certificat médical pour les coureurs étrangers*

Décision : Suite à l'étude juridique et la note d'information du CDES de Limoge et au regard des textes législatifs en vigueur, il apparaît nécessaire d'exiger un certificat médical pour les concurrents étrangers désirant participer à une compétition inscrite au calendrier de la FFVoile ou se déroulant sur le sol français.

Le BE décide que la communication auprès des organisateurs et compétiteurs devra préciser que cette mesure résulte de l'obligation qui nous est faite par le Code du Sport de 2006 et que la FFVoile va essayer d'intervenir auprès du MJS/CNOSF afin de tenter de modifier ce texte.

- *Droit à l'image et droit à rectification de l'information nominative*

- Droit à l'image :

Décision : Toute utilisation de l'image d'un tiers doit théoriquement reposer sur un consentement express de ce dernier fixant les modalités d'utilisation de son image.

Avant tout reportage photographique ou tout document audiovisuel (au sens large), il apparaît nécessaire de faire signer une autorisation (selon un modèle fourni par la FFVoile).

Le BE demande au service juridique d'établir un formulaire type.

- Droit à la rectification

Décision : Selon la Loi Informatique et Liberté, chacun peut demander que les données à caractère personnel soient effacées de la base de données fédérale.

Pour le Droit à l'image ainsi que le droit à rectification, une information sera donnée à tous les départements/commissions.

• **Cahier des charges pour l'activité compétition pour les établissements affiliés**

Décision : La structure candidate à l'affiliation de cette activité doit :

- développer et contrôler la qualité des prestations et des services sportifs offerts,
- respecter le règlement sportif départemental de façon à ce que le fonctionnement sportif permanent soit en cohérence avec la politique sportive départementale,
- faire participer les coureurs de la structure à des compétitions à minima de niveau départemental ...

Le BE adopte le cahier des charges proposé.

• **Affiliations**

Décision : Le BE prononce l'affiliation des structures suivantes :

- Associations locales :
 - Binic Loisirs Nautiques,
 - Centre Nautique Paimpol-Loguivy de la Mer.
- Etablissement :
 - SARL Comet à Douarnenez pour l'organisation d'épreuves.

• **Information sur l'intermédiation en assurance**

Décision : Le BE donne son accord de principe pour éventuellement inscrire la FFVoile à l'ORIAS (Intermédiaire d'assurance) pour répondre aux obligations légales car la FFVoile pourrait être perçue (même si les avis divergent sur ce point à l'heure actuelle) comme un intermédiaire d'assurance puisque souscrivant un contrat groupe pour ses membres et les personnes physiques adhérentes et pouvant peut être, être considéré comme bénéficiant d'avantages économiques (perception des cotisations d'assurances, perception d'une somme des assureurs pour la prise en charge des frais d'impression de la notice d'information sur la licence, participation au top clubs et guides divers...).

2/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

• **Recours des demandes de labels**

Décision : Le BE entérine les résultats de la campagne 2007 de labellisation.

• **Point sur l'audit de la voile - phase 2**

Décision : Le BE décide de retenir la pré liste des Clubs proposés pour la réalisation de l'enquête et valide les thèmes et questions qui seront soumis aux personnes rencontrées dans le cadre des entretiens.

Le département doit donner l'information au plus vite des clubs retenus parmi cette pré liste.

3/ PRATIQUE COMPETITIVE

Département Voile Légère

• **Evolution de la jauge des catamarans Tyka**

Décision :

Pour ce qui concerne l'évolution du jeu de voile : Accord de la FFVoile sur ces évolutions :

- Fabrication et essais (en Bretagne, et Côte d'Azur) du nouveau jeu de voile,

- Présentation pendant le France Minimes à Quiberon, pour commentaires et éventuelles demandes de modifications,

- Mise en vente et agrément au 1er septembre 2007.

Pour ce qui concerne l'évolution des équipements : Autoriser dès à présent :

- Les lames de safran en Twintex,
- Le Cunningham de GV : rapport 1/5,
- Le pontet sur le tangon.

Le BE adopte l'évolution proposée de la jauge des Tyka.

• **Evolution de la table des ratings catamaran SCHRS**

Décision : Pour l'établissement des résultats des épreuves catamarans inter séries, figurant au calendrier fédéral, la table des ratings à trois décimales SCHRS publiée par l'ISAF sera utilisée à compter du 1er septembre 2007.

• **Mesureurs de la filière Catamaran Jeune**

Décision : Suite au stage de formation de mesureur qui s'est déroulé à l'ENV du 23 au 25 Janvier 2007, les personnes suivantes sont reconnues mesureurs de la filière jeune catamaran : Jean Claude Lenoir (ligue 01), Antoine Mercier (ligue 02), Nicolas Jégou (ligue 05), Christophe Favrie (ligue 9), Jean Claude Rouves (ligue 10), Olivier Mayet (ligue 12) A ce titre elles sont habilitées à conduire sous l'autorité du président du Comité de Course des opérations de jauge au cours des épreuves L et IL de la filière jeune catamaran.

Le BE entérine ces désignations.

• **Mode de sélection au Championnat de France RS:X 2007**

Décision : Le BE entérine les modalités de sélection au Championnat de France de RS:X 2007.

4/ COMMISSION DIRECTEURS DE COURSE

• **Centres de sécurité ISAF / FFVoile**

Décision : Il est demandé à JB Mothes Masse de mettre en place un règlement afin de pouvoir assurer le contrôle de ces centres et délivrer les habilitations.

Bureau Exécutif du 30 et 31 Mai 2007

1/ ADMINISTRATION

• **Images Vidéo**

Décision : Le BE donne son accord pour les éléments suivants :

Lionel Cottin cède toutes les images en lien avec l'événement sportif sachant que la FFV peut les utiliser sans restriction, sauf s'il y a vente d'images dont les produits viendront abonder une ligne Vidéo pour améliorer les prestations à venir.

Création d'un pool d'image utilisable par nos partenaires en contre partie d'un somme forfaitaire de 4500 €HT par partenaire. Cession des droits d'exploitation par L. Cottin.

Création d'une ligne budgétaire " Vidéo " abondée par les ressources produites par la vente des images ou par les apports des partenaires.

Accord de principe pour la création d'un film institutionnel présentant la Préparation Olympique.

L. Cottin pourrait en être le réalisateur sous réserve de la négociation sur l'étendue de sa mission, de l'abandon de ses droits d'auteur mais avec la possibilité de le commissionner à condition que le film apporte des recettes commerciales.

Le sujet sera à revoir en BE avant toute mise en place.

• **Projet nouvelle Lettre Grand Voile**

Décision : Le BE affine ses orientations sur la nouvelle LGV.

Elle sera diffusée en tant qu'organe officiel d'information de la FFVoile à raison de 6 numéros par an dont 3 au format magazine.

Les 6 numéros devront avoir une charte graphique de communication.

Présentation pour un prochain BE du 21 Juin du coût à l'année et du mode de fonctionnement du rédacteur en chef, en présence de JLP afin de clarifier son rôle.

• **Brèves sur l'activité voile sur le site Internet et affectations (pour l'achat de cette prestation sur les brèves) du produit lié à la publicité sur le site internet.**

Décision : Le BE donne son accord pour un montant de 2500 €/an à condition de pouvoir supprimer les informations qui pourraient être contraire à l'éthique, notamment.

Les produits liés à la publicité sur le site seront affectés à la communication pour financer cette action de brèves.

Le BE adopte ces dispositions

• **Point sur la plaisance**

Décision : Le BE donne son accord pour poursuivre dans la finalisation du projet présenté, tant dans le concept que le modèle économique. (annexe 1 consultable sur : http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_30_05_07_annx1.pdf)

• **Affiliations**

Décision : Le BE prononce l'affiliation définitive des structures suivantes :

- Association Locale : Association la Montagne (section Voile), en Ligue Champagne Ardenne,
- Etablissements - Société Commerciale,
- Pacific Palissades, en Ligue Alpes Provence,
- Alizé Aventure, en Ligue Cote d'Azur,
- SARL Ambrose Light en Ligue Ile de France.

2/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

• **Euro'pen Cup (Open Bic) à Quiberon en Juillet 2007**

Le BE constate un manque de communication Interne sur le sujet.

6 EFV qui étaient Bouygues Tél, qui ont du stock de voiles et qui abandonnent ce partenariat ; Orange ne souhaite pas de double affichage avec un concurrent.

Il y aurait environ 30 K€ de disponibles sur le partenariat cofinancement qui pouvant être utilisés à apurer ce stock.

Décision : Le BE décide d'affecter cette somme à cette opération de dotation particulière.

- **Projet de convention FFVoile / ligue Bretagne de voile pour l'animation du réseau des Points plage**

Décision : Le BE décide qu'une convention soit signée entre la FFVoile et Ligue de Bretagne pour un montant de 18000 €, et fixant les modalités d'interventions et 7500€ pour la promotion du réseau.

3/ PRATIQUE COMPETITIVE

Département Voile Légère

- **Cahier des charges d'organisation d'épreuves VRC**

Décision : Le BE adopte l'intégration des parties spécifiques VRC dans le cahier des charges de la voile légère.

- **Changement de candidat pour le championnat d'Europe RS:X 2008**

Décision : Suite au désistement de Mauguio Carnon, le BE décide de proposer la candidature des Croco de l'Elorn (Brest) auprès de la classe internationale RS:X.

Département Habitable

- **Point sur l'évolution des systèmes de Handicap Habitable**

Décision : Le BE décide de poursuivre l'étude sur l'évolution des Systèmes Handicap Habitable.

Une rencontre avec les responsables de l'ORC sera programmée rapidement. Cette mission sera proposée à Henri Samuel.

- **Candidatures du CF Monotypes Habitables 2007 et 2008, et CF Inter séries Habitables Transportables 2008**

Décision : Le BE attribue le championnat de France Monotype Habitable 2008 au COYC de Hyères.

4/ HAUT NIVEAU

- **Critères d'accès aux listes Haut Niveau 2008**

Le BE décide de maintenir le principe d'être au maximum du quota de sportifs sur les listes de sportifs de Haut Niveau (Elite, Elite seniors et Espoirs), et adopte les critères de candidature aux listes nationales des sportifs de Haut Niveau et espoirs 2008.

5/ DIVERS

- **Candidatures FFVoile COSMOS**

Le BE décide de proposer les candidatures de Jean Kerhoas (Titulaire) et Jacques Cathelineau (suppléant) en tant que représentant de la FFVoile en vue de l'élection du conseil national du COSMOS à l'occasion de l'AG électorale du COSMOS le 20 Juin 2007.

Bureau Exécutif du 21 juin 2007

1/ ADMINISTRATION

- **Suite projet nouvelle Lettre de Grand Voile**

Décision : Le BE prend acte de la proposition de budget annuel de 21737 € TTC (y compris affranchissement et envoi) du nouveau format de cette lettre (6 numéros dont 3 magazines). Le surcoût est de 6 K€ eu égard au budget actuel mais devrait pouvoir être absorbé par les bandeaux publicitaires sur le site.

Banque Populaire qui avait donné son accord de principe sera sollicité pour son aide sur ce nouveau format.

Les aspects impression et envoi devront être revus et validés par le département Vie Fédérale.

Accord du BE sur cet ensemble.

- **Présentation de l'espace Licenciés**

Décision : Accord du BE en retirant la rubrique " mes impressions" trop lourde à gérer.

- **Information sur les difficultés de fonctionnement de la ligue de Martinique et de Guyane.**

Décision : Le BE de la FFVoile adopte les mesures suivantes :

- La FFVoile convoque une AGE de la ligue de Guyane, en mandatant pour son organisation matérielle, le DDJS de Guyane (sous réserve de son acceptation), avec comme ordre du jour : révocation du CA de la Ligue et élection d'un nouveau, sur la base des chiffres 2006 fournis par la FFVoile.

- La FFVoile convoque une AGE de la ligue de Martinique, en mandatant pour son organisation matérielle, un des deux membres en poste du CD ; à savoir Mr De Santos avec comme ordre du jour : élection de 6 membres du CD.

Un état des lieux sur ses mises en demeure sera présenté suivant la tenue de ces AG.

2/ PRATIQUE COMPETITIVE

Département Voile Légère

- **Opération Grand Pavois**

Décision : Le BE donne son accord pour la participation de la FFVoile (département Voile légère) au grand pavois selon descriptif (annexe 1 consultable sur : http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx1.pdf), pour un coût total de 2200 € à prendre sur le budget Voile légère.

- **Validation candidature du championnat de France espoir extrême glisse**

Décision : Le BE entérine les candidatures de Mers les Bains pour le championnat de France espoirs extrême glisse 2008 et l'association Six fous Wind surf pour le championnat de France espoirs extrême glisse 2009.

Département Habitable

- **Mise en liste Haut Niveau Habitable 2008 Inshore et course au large**

Décision : Le BE valide les deux tableaux en annexe 2 et 3 - consultables sur :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx2.pdf

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx3.pdf

3/ CCA

- **Animations championnat de France minimes ENV du 07 au 12/07/2007**

Décision : Actions règles de course : le BE donne son accord pour cette action qui prendra la forme de jeux de pistes (animation B. Delbart).

De plus des instructions de protestations seront faites en public (animation G. Bossé).

- **Animations championnat de France Espoirs du 18 au 24/08/2007**

Décision : Action sur la règle 42 : réalisation d'images pendant les courses, et débriefing au retour à terre avec les coureurs et les entraîneurs (animation G. Bossé).

- **Action information lutte contre le dopage**

Décision : Le BE refuse cette animation cette année sans avoir eu un débat préalablement en Bureau restreint puis en BE.

- **Modification du règlement des diplômes et des qualifications de la FFVoile**

Décision : Le BE donne son accord pour proposer au CA la modification suivante :

« L'article 26.b du règlement des diplômes et qualifications de la FFVoile, adopté par le CA du 23 juin 2006 est modifié comme suit :

« Condition n°1 : le candidat à une formation d'arbitre national de la FFVoile ne doit pas être âgé de plus de 65 ans ».

4/ COMMISSION DIRECTEURS DE COURSES

- **Dérogation pour addition de compétences " trophée Bailli de Suffren "**

Décision : Le BE se prononce comme suit : "Suite au refus de la commission des directeurs de course d'habiliter le directeur de course pour l'épreuve " Trophée de Bailli de Suffren ", Société Nautique de Saint Tropez, le co-organisateur de cette épreuve a saisi le Bureau Exécutif aux fins de se voir accorder la possibilité de pouvoir bénéficier pour l'édition 2007 de la dérogation de l'article 2.2 du règlement des directeurs de course".

Compte tenu des éléments fournis à son appréciation et en particulier la mise en place par l'organisateur d'une direction de course autour de 4 personnes complémentaires (Cf. courrier et dossier en date du 10 mai 2007), complétée par la collaboration d'un expert Météo, Pierre Lanier - Météo Mer, le BE décide d'accorder à la Société Nautique de Saint Tropez, une dérogation transitoire et exceptionnelle pour l'édition 2007 de l'épreuves précitée, afin de ne pas présenter de directeur de course habilité.

5/ DIVERS

• CNDS

Décision : Les 3 documents présentés (annexe 4 à 6 - consultables sur :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx4.pdf

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx5.pdf

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx6.jpg

sont validés par le BE qui souhaite qu'une large diffusion soit faite vers les clubs (newsletter, Site Internet, liens ETN, Expresso du développement...)

Il faut préciser sur les documents que l'interlocuteur sur ce dossier est JL Paulou, en intégrant ses coordonnées.

• Brèves sur l'activité voile sur le site Internet

Décision : Le BE précédant avait donné son accord à condition de pouvoir supprimer les informations qui pourraient être contraire à l'éthique notamment.

Néanmoins, cette suppression ne pourra techniquement se faire qu'à posteriori par la webmaster et sachant que cela ne sera pas possible le WE.

En conséquence, le BE donne son accord pour la mise en place de cette prestation pour 6 mois de façon à en faire un bilan au bout de 6 mois notamment sur la problématique du contrôle à posteriori.

Le BE demande également qu'en l'absence de la Webmaster, le service communication s'organise afin de poursuivre la tâche de contrôle à posteriori.

• Images Vidéo (L. Cottin)

Décision :

Le BE donne son accord pour la proposition présentée (annexe 7 - consultable sur :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_21_06_07_annx7.pdf

• Priorités Informatiques

Décision : Le BE souhaite que le service informatique conçoive un mode de paiement en ligne modulable en fonction des demandes des départements/commissions

De même, il souhaite que parmi les urgences soit intégré le classement des coureurs en Handicap National (environ 10 jours de développement et dès 2007).

Bureau Exécutif du 24 et 25 juillet 2007.

1/ ADMINISTRATION

• Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 21 juin 2007

Décision : approuvé à l'unanimité incluant la modification CCA au point 4-1 du relevé.

Ce point devient donc :

- décision 10 :

Animations championnat de France minimes ENV du 07 au 12/07/2007

Actions règles de course : le BE donne son accord pour cette action qui prendra la forme de jeux de pistes (animation B. Delbart).

De plus des instructions de protestations seront faites en public (animation G. Bossé).

- décision 11 :

Animations championnat de France Espoirs du 18 au 24/08/2007

Action sur la règle 42 : réalisation d'images pendant les courses, et débriefing au retour à terre avec les coureurs et les entraîneurs (animation G. Bossé).

L'ancienne mention est donc supprimée :

*Action règles de course : Le BE donne son accord pour cette action qui prendra la forme de jeux de pistes

- décision 12 :

* Action information lutte contre le dopage : Le BE refuse cette animation cette année sans avoir eu un débat préalable en Bureau restreint puis en BE.

• Expérimentation Licences Ligue de Bretagne de Voile

Décision : le BE est favorable, sur le principe, à la nouvelle proposition de la ligue comme exposée en annexe 1 - consultable sur :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/documents/BE/RD_BE_24_25_07_07/annexe_1a_et_1B.pdf

et après vérification économique, le BE confirmera pour une mise en place pour l'année 2008.

Un bilan sera fait en fin d'année 2008.

• Présentation de l'Expérimentation proposée par la Ligue de Bourgogne

Décision : le BE adopte à l'unanimité le principe de l'expérimentation licences proposé par la Ligue de Bourgogne de Voile (versement aux Clubs ou CDV, la part de ristourne FFVoile liée à la progression) qui sera inclus dans la convention entre la FFVoile et la Ligue. Le BE propose également d'abonder au-delà de la progression d'un montant qui sera évalué et proposé au BE le 5 septembre 2007.

• Situation du CDVoile de la Ligue de Corse

Décision : le BE décide à l'unanimité la suppression du CDVoile de Corse du Sud.

A la suite de la discussion sur ce CDVoile, le BE rappelle l'importance de la future réflexion sur l'avenir des CDVoile et leurs fonctionnements, mais aussi sur le redécoupage éventuel de notre structuration administrative au plan local.

• Affiliations de nouveaux Etablissements

Décision : Le BE prononce à l'unanimité l'affiliation des membres suivants :

- L'EPIC Office de Tourisme LAVE (Ligue Auvergne), pour les activités école de voile, voile à l'école, organisation d'épreuve et formation.

- Le Centre Nautique Municipal de Plestin les Grèves (Ligue Bretagne), pour les activités école de voile, voile à l'école et enseignement de la compétition.

- La SARL Thalassa Cup (à Port Camargue, Ligue Languedoc Roussillon), pour l'activité école de voile.

- La mairie de Bretignolles sur mer (Ligue des Pays de la Loire).

Par ailleurs, le BE est favorable à une réflexion sur la réforme de l'affiliation pour les établissements.

2/ PRATIQUE COMPETITIVE

Département Habitable

• Candidature Championnat de France de MR (Espoirs et Open) 2008/2009 et 2010

Décision : le Bureau Exécutif désigne pour le Championnat de France Open de Match Racing les Clubs suivants :

2008 : APCC Voile Sportive Pornichet / Nantes.

2009 : APCC Voiles Sportive Pornichet / Nantes.

2010 : le Comité Départemental Voile Azur 06 / Antibes.

Décision : le Bureau Exécutif désigne pour le championnat de France Espoirs Match Racing les Clubs suivants :

2008 : le Pôle France de La Rochelle et la Société des Régates Rochelaises en collaboration.

2009 : le Comité Départemental Voile Azur 06 / Antibes.

2010 : Vacant - décision ultérieure.

• Candidatures Championnat de France Interséries Habitables Transportables 2008

Décision : le Bureau Exécutif désigne pour le Championnat de France Inter séries Habitables Transportables le Club de la SRV Annecy, aux dates du week end de l'ascension (1 au 4 Mai 2008).

• Classes admises au CFMH 2007 à Brest (Octobre)

Décision : le Bureau exécutif entérine les candidatures des Classes listées ci-dessous : 747 One Design - Corsaire - OPEN 5.70 - Open 6.50 - Surprise - J 80 - Melges 24 - J 22 - First Class 7.5 - First Class 8.

3/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

• Manuel d'enseignement de la voile

Décision : en cours de finalisation (128 Pages).

Une pré réservation a été envoyée dans les clubs au tarif de 12 €. Compte tenu de l'importance de l'ouvrage, le prix est fixé à 15 €, et maintien de 12 € pour ceux qui l'ont commandé avant le 25/07.

4/ FORMATION

• Préconisation FFVoile pour les clubs pouvant opter pour la CCNA avant le 31/12/2007

Décision : le BE décide d'envoyer une note aux clubs afin, pour ceux pouvant encore opter pour le maintien de la CCNA (Convention Collective Nationale de l'Animation), de leur préconiser le choix de la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) en leur expliquant les avantages d'un tel choix.